

H 5358 - 250310

ARTICLE 55 DE LA LOI SOLIDARITE ET RENOUVELLEMENT URBAINS

Cinquième période triennale (2014 – 2016)

Mode de calcul de l'engagement triennal minimum

Nom de la commune :

Raimbeaucourt

N° Insee :

59489

Nombre de résidences principales..... <i>RP au 1^{er} janvier 2015</i>	(a)	1630
Nombre de logements locatifs sociaux (LLS) pour atteindre le seuil minimum <i>Seuil minimum de LLS : 20 % RP</i>	(b)	327
Nombre de logements locatifs sociaux <i>LLS au 1^{er} janvier 2015</i>	(c)	293
Taux de logements locatifs sociaux..... <i>(c) / (a)</i>	(d)	17,91%
Nombre de logements sociaux manquants : <i>(b) – (c)</i>	(e)	34
Taux de rattrapage de la cinquième période triennale.....	(f)	25,00%
Taux de rattrapage ramené sur une année.....	(g)	8,33%
Année de la période pour laquelle la commune est concernée par le rattrapage		
2014		non
2015		non
2016		oui
Taux de rattrapage effectivement pris en compte.....	(h)	8,33%
Objectif minimum de LLS pour la période triennale..... <i>(e) * (h)</i>	(i)	283

Recommandation (confer article L302-8 III du code de la construction et de l'habitation) :

Part minimale de LLS financés par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).....	(j)	30,00%
Minimum de LLS en PLAI à partir de l'objectif minimum de LLS..... <i>(j) * (i)</i>	(k)	10
Part maximale de LLS financés par un prêt locatif social (PLS).....	(l)	30,00%
Maximum de LLS en PLS à partir de l'objectif minimum de LLS..... <i>(l) * (i)</i>	(m)	10

NOTA BENE :

Pour le parc public, il existe trois types de financement pris en compte par le dispositif SRU :

- le prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) qui correspond au logement locatif le plus social,
- le prêt locatif à usage social (PLUS),
- le prêt locatif social (PLS) qui se rapproche du logement locatif intermédiaire.

Pour le parc privé, il existe deux types d'agrément de l'Agence Nationale de l'Habitat pris en compte par le dispositif SRU :

- le logement conventionné très social (LCTS),
- le logement conventionné social (LCS).

